

APPENDICE No 3

Q. La demande ne sort pas de votre bureau?—R. Non, nous écrivons à notre inspecteur et lui ordonnons de faire l'inspection de certaines propriétés. Nous ne lui donnons aucun renseignement pour ce qui est des détails que nous transmet le requérant, sauf que ce dernier demande un emprunt pour telle fin. Nous lui donnons la situation de la ferme et probablement la station la plus rapprochée, et s'il s'agit d'un achat, nous lui demandons certains renseignements. S'il s'agit également d'un emprunt pour constructions, nous lui demandons de s'assurer tout particulièrement des besoins à ce point de vue et le reste, mais nous ne disons rien relativement à l'évaluation que l'homme a donnée de sa propriété ou au montant qu'il désire emprunter, ou aux détails sous ce rapport, de sorte qu'il lui faut user de son propre jugement et donner son opinion personnelle sur ce qu'il voit dans le district.

M. Sales:

Q. Est-ce que le cultivateur doit payer \$12 d'honoraires que le prêt soit approuvé ou non?—R. Le cultivateur doit payer ces honoraires avant que le prêt soit fait.

Q. Et si la demande d'emprunt est refusée?—R. On ne lui remet pas cet argent.

L'hon. M. Tolmie:

Q. Quel a été le pourcentage des refus?—R. Actuellement, le pourcentage des refus est très faible. Au début, ce pourcentage était de plus de 50 p. 100. Au cours des premiers six mois, nous avons été encombrés d'un nombre énorme de demandes très pauvres. Quelques-unes de ces demandes qui, au premier abord paraissaient raisonnables, devenaient ridicules à la lumière d'une enquête sérieuse. Ceci disparaît graduellement, car nous nous efforçons d'ancrer dans l'esprit des cultivateurs des divers districts que ces choses doivent être considérées au point de vue affaires seulement.

M. Sales:

Q. Vous avez parlé d'un pourcentage de 50 p. 100 de refus. Qu'est-ce que cela signifie pour ces gens?—R. Lorsque je dis 50 p. 100, cela ne désigne pas un grand nombre de gens. Au cours des six premiers mois de notre organisation, naturellement, nous avons reçu un grand nombre de demandes à la fin du premier mois et dans la suite, car les journaux agricoles annoncèrent qu'une organisation de ce genre existait, mais il ne s'agirait probablement que de 150 à 200 demandes en tout. Si vous dispersez ce nombre dans toute la province, et si vous considérez que les circonstances étaient telles que ces gens ne méritaient aucune assistance, vous trouverez, je crois, que les conditions ne sont pas sérieuses.

Q. Cela n'indique pas que ces gens ont probablement dû abandonner leur terre?—R. Non, pas nécessairement. Je crois qu'ils ont simplement cherché à obtenir quelque chose qu'ils auraient aimé à avoir si c'eût été possible. Ils ont probablement pu poursuivre leurs opérations sans cet emprunt dans un grand nombre de cas.

Le président:

Q. Comment choisissez-vous vos inspecteurs?—R. Lorsqu'un district a besoin d'un inspecteur, nous faisons une enquête si nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Mon inspecteur en chef et moi-même possédons une connaissance très intime des conditions rurales dans toute la province d'Ontario. Dans un très grand nombre de cas, nous savons quel type d'homme nous devons choisir, mais lorsque nous l'ignorons, nous faisons une enquête très sérieuse afin de découvrir le type disponible qui répondrait à nos besoins, et je puis vous assurer que le choix de ces hommes est très soigné.